

ERNIER REGEHR, *DISARMING CONFLICT: WHY PEACE CANNOT BE WON ON THE BATTLEFIELD*, TORONTO, BETWEEN THE LINES, 2015

*Andréanne Thibault**

« Plus jamais la guerre », l'humanité avait-elle crié à l'issue des deux guerres mondiales. Si plus aucun conflit armé international¹ n'est actif de nos jours, les conflits armés non internationaux – ayant lieu à l'intérieur d'un seul État – sont, quant à eux, encore nombreux et destructeurs. Environ 29 conflits armés non internationaux seraient actuellement actifs². Les conflits armés constituant une réalité à laquelle il est difficile d'échapper, le droit international humanitaire a tenté, au fil du temps, par l'entremise de conventions et de protocoles³, d'émettre des règles pour les encadrer et protéger les populations civiles⁴. Toutefois, l'auteur de *Disarming Conflict: Why Peace Cannot Be Won on the Battlefield*, Ernier Regehr, remet en question l'efficacité de la guerre pour régler les conflits politiques. Pour lui, les États gagneraient à se concentrer davantage à rechercher des alternatives véritables aux conflits armés. Dès le début de son ouvrage, son postulat est donc clair : la guerre ne permet pas de régler les conflits et d'arriver à la paix. Cofondateur du Projet Ploughshares, l'une des organisations non gouvernementales canadiennes les plus influentes en matière de paix et sécurité, il est aussi expert et conseiller dans plusieurs délégations du gouvernement du Canada lors de conférences internationales, *senior fellow* à la Fondation Simons et *research fellow* au Centre pour l'avancement de la paix de l'Université Waterloo. L'auteur nous offre un ouvrage grand public visant à démontrer l'inefficacité de la guerre comme moyen de régler les conflits politiques et

* Candidate au barreau du Québec.

¹ Un conflit armé international est un conflit « surgissant entre deux ou plusieurs des Hautes Parties contractantes », c'est-à-dire entre deux ou plusieurs États. Voir article 2 commun aux *Conventions de Genève de 1949 : Convention (I) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne*, 12 août 1949, 75 RTNU 31 (entrée en vigueur : 21 octobre 1950) [*Convention (I) de Genève*].

² Ernie Regehr, *Disarming Conflict: Why Peace Cannot Be Won on the Battlefield*, Toronto, Between the Lines, 2015 à la p 26 [Regehr].

³ Actuellement, quatre conventions et trois protocoles additionnels existent : *Convention (I) de Genève, supra note 1*; *Convention (II) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer*, 12 août 1949, 75 RTNU 85 (entrée en vigueur : 21 octobre 1950); *Convention (III) de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre*, 12 août 1949, 75 RTNU 135 (entrée en vigueur : 21 octobre 1950); *Convention (IV) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre*, 12 août 1949, 75 RTNU 287 (entrée en vigueur : 21 octobre 1950); *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes de conflits armés internationaux (Protocole I)*, 8 juin 1977, 1125 RTNU 3, RT CAN 1991 n° 2 (entrée en vigueur 7 décembre 1978); *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)*, 8 juin 1977, 1125 RTNU 609, RT CAN 1991 n° 2 (entrée en vigueur : 7 décembre 1978); *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III)*, 8 décembre 2005, 2404 RTNU 261 (entrée en vigueur 14 janvier 2007).

⁴ Marco Sassóli et al, *Un droit dans la guerre?*, Vol I, Genève, CICR, 2012 aux pp 105, 107.

propose un changement de paradigme qui permettrait d'utiliser d'autres moyens pour arriver à la paix.

Afin d'appuyer son postulat, l'auteur divise son propos en dix chapitres qui forment deux grandes parties. Outre son expérience personnelle, dont les anecdotes sont parfois présentées en début de chapitre, et les nouvelles internationales faisant état de l'évolution des conflits, l'auteur s'appuie sur les bases de données du Projet Ploughshares, de l'Institut de recherche sur la paix internationale de Stockholm, du Département de recherche sur la paix et les conflits de l'Université Uppsala et du Projet de rapport sur la sécurité humaine de l'Université Simon Fraser.

Les premiers chapitres de l'ouvrage s'attardent à démontrer, à travers une chronologie de la formation et la fin des conflits armés, que ces derniers sont inefficaces. Au tout début, l'auteur définit les conflits armés, dont le principal critère utilisé par les chercheurs consiste en l'atteinte d'un seuil minimum de 1000 personnes (combattantes ou civiles) tuées directement par le conflit. Cette partie aurait pu bénéficier d'un cadre théorique se référant davantage au droit international humanitaire. L'article 3 commun aux trois *Conventions de Genève* et l'article premier du *Protocole additionnel II* ainsi que certaines décisions importantes de tribunaux pénaux internationaux définissent la notion de conflit armé non international, type de conflit qui est abordé plus longuement dans l'ouvrage.

Au deuxième chapitre, l'auteur passe en revue les conditions qui sont généralement réunies lors de l'avènement d'un conflit armé. D'abord, un tel conflit ne débute pas sans qu'il y ait la création d'un discours dépeignant « l'autre » comme un ennemi à combattre. Ce discours est nécessaire, nous dit l'auteur, pour passer au-delà des inhibitions sociales et culturelles, et des normes qui prohibent normalement la violence⁵. Suit ensuite l'étape où les parties rassemblent le nécessaire pour combattre : l'approvisionnement en armes, le recrutement de combattants, le développement d'une structure hiérarchique organisée de communication, etc. Bien qu'il explique que les circonstances menant à un conflit armé soient spécifiques à chaque contexte, il propose une grille d'analyse qui sera utile au lecteur pour le reste de la lecture de l'ouvrage : les revendications politiques, économiques et sociales, ainsi que les divisions entre différents groupes ethniques, si elles ne sont pas adressées, peuvent constituer des facteurs d'instabilité et mener, à long terme, à un conflit armé. Ces éléments, combinés à la capacité qu'ont les acteurs de rassembler les éléments nécessaires au combat, peuvent amener un conflit politique à se transformer en conflit armé. En outre – et cela constitue le facteur le plus important –, moins les acteurs ont la perception qu'ils détiennent des alternatives à leur conflit politique, plus il est susceptible de se transformer en conflit armé. D'ailleurs, c'est notamment ce facteur qui distingue la situation égyptienne, lors du printemps arabe, des situations libyennes et syriennes. Selon l'auteur, dans le premier cas, contrairement aux deux derniers, l'armée égyptienne maintenait somme toute certains canaux de communication et de négociation, ce qui laissait croire aux manifestants qu'ils avaient de véritables opportunités de négociation, et donc, une alternative

⁵ Regehr, *supra* note 2 à la p 39.

politique à la violence⁶.

Dans le cadre du troisième chapitre, l'auteur explique la manière dont la majorité des conflits armés se terminent. La plupart du temps, dit-il, c'est plutôt l'épuisement des deux parties qui signera l'arrêt de la guerre. En effet, épuisées et à bout de moyens, elles concluront un accord entre elles visant à mettre fin au conflit. Ainsi, aucune n'est réellement gagnante ou perdante. La guerre serait donc inefficace puisque, non seulement elle ne fait généralement pas de gagnant, mais elle ne s'avère pas être une solution aux racines politiques, économiques, sociales ou ethniques du conflit qui l'ont causée. De plus, les intérêts qui sous-tendaient le conflit continueront de diviser la population après la fin du conflit. S'ajouteront également, après la guerre, d'autres divisions créées suite aux violations des droits humains qui ont eu lieu pendant le conflit armé. Toutefois, dans les conflits armés non étatiques, les plus grands « gagnants » sont souvent les acteurs non étatiques (rebelles, insurgés) puisqu'ils « gagnent » une place à la table des négociations. Pensons notamment aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), dont la participation à l'accord de paix avec le gouvernement avait fait grand bruit en 2016.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur propose de modifier notre conception de la sécurité et explique comment les guerres pourraient être prévenues si la communauté internationale adoptait cette conception. Au sixième chapitre, il propose de « désarmer la sécurité », ce qui implique de cesser de penser la sécurité à travers les armes, mais plutôt la penser en termes de sécurité humaine. Si tous les acteurs vivent dans un environnement qui leur permet de satisfaire leurs besoins, si leurs droits sont respectés et qu'ils ont un droit de parole – notamment par l'entremise de processus démocratiques –, la sécurité de l'État sera garantie. Ainsi, la promotion du développement humain, des droits humains et de la participation politique est, à long terme, plus efficace afin de garantir la sécurité que ne le sont les armes. Finalement, cela revient à reprendre la grille d'analyse proposée par l'auteur en première partie et s'assurer qu'aucun des éléments ne demeure sans réponse politique. Par exemple, si des revendications politiques émanant de la population se font sentir, penser la sécurité en termes de sécurité humaine plutôt que par les armes impliquerait de permettre aux groupes d'énoncer leurs inquiétudes et leur permettre de négocier des solutions. D'ailleurs, la diplomatie constitue un élément crucial dans cette stratégie puisqu'elle permet, par le dialogue, de créer des alternatives véritables aux conflits armés⁷. Ainsi, les parties, ayant l'impression qu'elles ont d'autres alternatives que le conflit armé, n'auront pas tendance à transposer leurs différends politiques en conflit armé.

Parallèlement, cette stratégie implique de diminuer les armes disponibles et contrôler plus strictement le marché international des armes. C'est ce que le septième chapitre s'attarde à démontrer. La vision traditionnelle de la sécurité « de l'État » a fait en sorte de placer trop d'énergies sur l'acquisition d'armes, plutôt que de se concentrer sur les racines politiques et économiques des conflits armés. Diminuer les

⁶ *Ibid* à la p 54.

⁷ *Ibid* à la p 122.

armes disponibles sur le marché international et placer les énergies et ressources financières sur les réelles causes des conflits permettrait, dans un premier temps, de diminuer les tensions entre les États ou les parties à un conflit. De plus, les armes n'étant pas disponibles, les parties n'auraient d'autre choix que de trouver des solutions alternatives à leur conflit. L'auteur critique ardemment, dans le huitième chapitre, la course à l'arme nucléaire et milite pour éradiquer complètement ce type d'arme. Pour ce faire, il faut créer un environnement international dans lequel posséder une telle arme n'est pas nécessaire, car jusqu'à présent, aucun État ne veut être le premier à se départir de son arme nucléaire, cette dernière constituant une force de dissuasion importante. Il faut donc changer notre conception de la sécurité au point où l'arme nucléaire ne sera plus nécessaire pour dissuader ses adversaires.

Au neuvième chapitre, l'auteur explique que la doctrine de la responsabilité de protéger est un important avancement en droit international et qu'elle doit être mieux – et plus souvent – utilisée. Toutefois, s'il croit qu'il est nécessaire de protéger les plus vulnérables par l'entremise d'opérations de stabilisation de la paix, il met de l'avant l'idée que ces opérations doivent être soutenues par des processus sociaux, politiques et diplomatiques⁸. Le travail doit donc se faire à deux niveaux : militairement (pour assurer la sécurité de la population); et politiquement (idéalement par la population locale). En effet – et c'est ce sur quoi l'auteur conclut au dixième chapitre –, la force militaire seule est incapable de produire ou forcer un résultat là où la politique est devenue dysfonctionnelle et où les citoyens ne font pas confiance aux institutions. La stabilité est plutôt le produit de compromis politiques, et non de compromis militaires⁹. C'est pour cette raison que l'auteur affirme que « la paix est construite, elle n'est pas gagnée¹⁰ ».

Enfin, dans le contexte actuel, la lecture de cet ouvrage s'avère tout à fait éclairante. Face aux nouvelles qui nous informent quotidiennement des ravages de la guerre syrienne pour ne nommer que celle-là, ce livre permet au lecteur de mettre des mots sur son incompréhension. Sans lui donner toutes les réponses, Ernie Regehr fournit des éléments qui peuvent être utiles afin de saisir les racines des conflits armés et tenter d'en prévoir l'issue. Bien que l'on sente, tout au long du livre, les fortes convictions de l'auteur, engagé dans la promotion de la paix tout au long de sa carrière, cela n'empêche pas de constater la rigueur de son travail.

Le lecteur ne verra toutefois pas dans les alternatives proposées, une solution rapide à la guerre. Le changement de « culture sécuritaire » auquel l'auteur fait référence semble constituer un défi important auquel il est à prévoir que les États ne répondront pas de sitôt. En effet, l'analyse de l'auteur est juste : il semble avéré que les conflits armés ne se règlent pas sur le champ de bataille, mais plutôt à la table de négociations. Il semble donc logique de mettre en place une culture sécuritaire davantage axée sur les besoins humains et le dialogue. Mais il reste que les propositions sont vagues : « mettre en place des mesures pour créer des conditions

⁸ *Ibid* à la p 178.

⁹ *Ibid* à la p 4.

¹⁰ *Ibid* à la p 198.

sociales, culturelles et environnementales qui mènent à une paix et une stabilité durables¹¹ », « mettre en place des mesures pour promouvoir la bonne gouvernance, et des mesures qui mettent l'emphase sur l'inclusion, la participation et le respect pour les droits humains¹² », etc. Certains auteurs ont également reproché au concept de sécurité humaine d'être trop flou¹³. Bien qu'il soit souhaitable de mettre en place des mesures favorisant la sécurité humaine, le concept reste vague et il est difficile pour les décideurs de l'opérationnaliser. Malgré tout, l'analyse proposée par Ernie Regehr est très intéressante et son ouvrage constitue sans doute une référence incontournable pour quiconque s'intéresse au concept de sécurité humaine dans le contexte des conflits armés.

¹¹ *Ibid* à la p 124.

¹² *Ibid*.

¹³ Voir notamment, Roland Paris, « Human Security: Paradigm Shift or Hot Air? » (2001) 26:2 *International Security* 87; David Chandler, « Human Security: The Dog That Didn't Bark » (2008) 39:4 *Security Dialogue* 427.